

Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP)

Comment a été décidée la stratégie thérapeutique dans votre cas ?



Afin de vous offrir une prise en charge globale qui garantisse la qualité, la sécurité et l'équité dans l'accès aux soins, votre dossier pourra être présenté lors des réunions de concertation pluridisciplinaire (**RCP**).

Au cours de ces réunions, sont discutées les stratégies thérapeutiques adaptées à chaque cas et basées sur l'actualisation des connaissances scientifiques et médicales.

Les **RCP**, par spécialité, ont lieu toutes les semaines au sein de l'hôpital. Elles répondent aux normes exigées par le Plan Cancer et respectent scrupuleusement les directives de l'institut national du cancer.

La **RCP** réunit au moins 3 médecins différents (oncologue, chirurgien, médecin spécialiste...).

La décision, dans la plupart des cas, est enregistrée car elle correspond à un référentiel de bonnes pratiques (appelé thésaurus), élaboré au niveau régional ou national, et diffusé dans l'ensemble des établissements pratiquant la cancérologie.

Si votre situation est plus complexe ou plus particulière, si votre cas ne correspond pas au thésaurus, alors votre dossier est discuté entre les spécialistes présents à la **RCP** et aboutit à une décision.

Parfois, pour les cas très complexes, les médecins de la **RCP** décident de saisir soit un expert, soit une **RCP** régionale d'experts qui peut siéger dans un autre établissement de la région.

Dans certains cas, on vous proposera d'intégrer un essai thérapeutique. Dans ce cas, vous verrez votre médecin référent lors d'une consultation dédiée à l'explication des modalités de cet essai thérapeutique.

Le processus de décision en **RCP** peut vous paraître un peu compliqué. En fait, ce processus est destiné à vous protéger en garantissant un mode de décision fiabilisé, reposant sur la compétence médicale et la connaissance scientifique.

Tout dossier enregistré en **RCP** donne lieu à un compte-rendu écrit diffusé dans les meilleurs délais à l'ensemble des médecins intervenant dans votre prise en charge.

